

ABONNEMENT

SAUMUR
Un an... 18 fr.
Six mois... 9
Trois mois... 4 50
Poste
Un an... 20 fr.
Six mois... 10
Trois mois... 5

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames, ... 30
Faits divers ... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance. Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3e page.

SAUMUR, 24 JANVIER

Il n'y a pas d'évêchés non-concordataires

La Commission du budget aurait pu se dispenser d'une sottise.

Le rapporteur du budget des cultes a réclamé la suppression des évêchés « non-concordataires ».

C'est une petite manifestation antireligieuse, ou, pour parler plus exactement, anti-catholique, à laquelle les jacobins de l'opportunisme radical se livrent chaque année.

Mais il y a une raison qui est, contre eux, plus forte encore que les dispositions de la majorité : c'est qu'il n'y a pas d'évêchés non-concordataires.

Ceux qui ont été créés après le Concordat l'ont été en vertu de ce Concordat qui en prévoyait la création éventuelle suivant les nécessités futures.

Par conséquent il n'y a pas de différence, au point de vue du Concordat, entre les évêchés nouveaux et les évêchés anciens.

Ce n'est pas de notre part une simple argumentation ; c'est la loi concordataire que nous exposons.

Et, la preuve, c'est que M. Dupuy, ministre des cultes, a répondu dans ces termes mêmes à la prétention émise au nom de la commission du budget par le rapporteur des cultes.

Mais nous constatons que c'est la première fois, depuis que les jacobins réclament la suppression d'un certain nombre d'évêchés, qu'un ministre répond d'une manière aussi précise.

Les prédécesseurs de M. Dupuy se contentaient d'opposer des raisons de convenance, ils faisaient de la diplomatie. M. Dupuy a déclaré la vérité légale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Après avoir entendu les délégués du syndicat des banquiers, la Commission du budget a entendu ceux des employés de coulissiers.

Elle entendra aujourd'hui les représentants des agents de change.

M. Millevoye a l'intention d'adresser une question au ministre des affaires étrangères sur le fonctionnement en France d'agences d'informations dirigées par des étrangers.

On ne sait pas encore si le gouvernement acceptera.

Séance du 23 janvier.

M. le prince d'Artemberg pose une question au ministre des affaires étrangères, sur les indemnités qui sont dues aux Français dont les propriétés ont été pillées sur un territoire soumis à l'influence anglaise dans l'Ouganda.

M. Develle, ministre des affaires étrangères, répond en quelques mots que le gouvernement français a, dès le début du conflit, ouvert des négociations avec le gouvernement britannique au sujet des indemnités dues aux missionnaires français victimes des troubles.

Le gouvernement britannique a reconnu qu'une indemnité était due à nos nationaux.

Le taux de ces indemnités sera fixé après l'enquête ouverte par les autorités anglaises.

M. le prince d'Artemberg remercie le ministre de sa déclaration et le prie de faire remarquer au gouvernement anglais que, s'il attend encore, il aura, outre les indemnités, des intérêts assez élevés à payer à nos nationaux.

L'incident est clos et on reprend l'ordre du jour.

On vote le budget de l'instruction publique.

A signaler une augmentation du crédit destiné aux subventions de la Caisse des écoles.

Au début du budget de la guerre, l'honorable comte de Lanjuinais s'est félicité, à la tribune, de voir un général à la tête de l'armée française et un amiral à la tête de la marine.

INFORMATIONS

ELECTIONS DU 22 JANVIER

Sénat. — Hautes-Pyrénées : MM. Baudens, libéral. 351 voix, élu ; Bergès, républicain, 330 ; divers, 7.

Chambre des députés. — Deuxième circonscription d'Albi (Tarn) : MM. Jaurès, socialiste, 5,034 voix, élu ; Héral, républicain, 4,488 ; divers, 53.

L'AFFAIRE DE PANAMA

Le dossier de l'affaire Baïhaut a été remis au parquet. M. le procureur de la République a chargé M. le substitut Sauvajol de rédiger les réquisitoires.

Les dix membres du Parlement qui ne bénéficiaient plus de l'indemnité parlementaire seront entendus une dernière fois.

M. Rouvier a été entendu hier matin.

Le juge a entendu dans l'après-midi les trois secrétaires de M. Andrieux.

LE RAPPORT DES CHIMISTES

Le rapport sur l'autopsie du baron de Reinach a été déposé hier au parquet. Il ne conclut ni à l'empoisonnement ni à la mort naturelle.

M. Clémenceau a demandé à être entendu de nouveau par la Commission d'enquête. Il conteste une fois de plus les assertions de M. Stéphan.

L'IMPÔT SUR LES OPÉRATIONS DE BOURSE

A la suite d'une réunion tenue à la Chambre syndicale des banquiers, et qui fut très mouvementée, il avait été rédigé séance tenante une protestation contre la loi de M. Tirard frappant les opérations de Bourse.

Une délégation de cette Chambre syndicale a été reçue hier matin par la Commission du budget.

Les délégués ont proposé de modifier ainsi le projet de M. Tirard :

1° Une feuille timbrée de liquidation, spéciale pour chaque catégorie de valeurs, serait obligatoire à chaque liquidation ;

2° La taxe ne serait perçue que sur le solde bénéficiaire des comptes.

CORNÉLIUS HERZ

Le dossier Herz n'est pas encore parvenu à l'ambassade.

M. Herz, quoique alité, écrit beaucoup ; il prépare sa défense.

M. DE MENABREA

On dit que le général de Menabrea vient de demander par dépêche au président du Sénat italien de provoquer une enquête sur les faits indécents qui lui sont reprochés au sujet de ses rapports avec Cornélius Herz.

LA QUESTION D'EGYPTE

Au Caire, la situation est très tendue et le Khédive semble vouloir se mesurer avec lord Cromer.

Le Times dit que si Abbas-Pacha persiste dans sa ligne de conduite, les Anglais devront mettre la main sur tous les départements administratifs et autres qui ont été laissés jusqu'à présent à la discrétion du Khédive.

Le Khédive a reçu une dépêche de félicitations du Sultan.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 23 janvier 1893.

Bien que la Bourse reste toujours sous le coup d'une surprise à mesure que l'enquête de Panama amène de nouvelles révélations, la cote est cependant en amélioration sensible sur les derniers cours de la semaine. Le 3 0/0 reste en effet à 96.38, et le 4 1/2, à la veille du détachement de son coupon, cote 106.60.

La Rente Italienne est en reprise à 490.65. Les Chemins Méridionaux regagnent à 620 fr. une partie de leur coupon.

L'action de la Banque de France s'inscrit à 3,890 au comptant. La confirmation par le Sénat du vote par lequel la Chambre a élargi de 500 millions, la limite légale de l'émission, est une sauvegarde pour son encaisse métallique.

Le Crédit Foncier est en progrès marqué à 987 fr. Les déclarations de M. Christophle appuyées sur les chiffres des bilans, ont pleinement rassuré les actionnaires sur le mouvement des remboursements anticipés et sur le chiffre des annuités en retard.

En tenant compte des 20 fr. d'acompte sur le dividende de 1892, le cours de la Banque de Paris ressort, entre 640 et 650 fr., en attendant que l'on soit fixé sur le résultat d'ensemble du dernier exercice.

La Société Générale ne s'est guère écartée du cours de 470 fr. pendant la période troublée du marché ; les bénéfices nets de 1892 sont de 3,882,132 francs, ils font supposer que le dividende sera le même que pour 1891.

Le Crédit Lyonnais est en train de regagner ce qu'il avait perdu sur une fausse impression lors de l'incident qui a motivé l'arrestation d'un de ses agents. Il reste à 746. Le Comptoir National d'Escompte est très ferme à 490. En attendant qu'une nouvelle période d'affaires succède à la pénurie actuelle, cette société se tient dans une prudente réserve.

L'action des Chalets de commodité a conservé son avance au cours de 695 fr.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran a un marché très animé de 302.30 à 300 fr.

L'action de la Société des Immeubles de France s'inscrit à 482 ; les obligations 3 0/0 à 391 et les 4 0/0 à 468.50.

L'obligation 5 0/0 de la Compagnie Nationale d'Electricité est en ferme tendance à 237.50.

Les Chemins Economiques cotent 420 fr. Ch. HEYMAN et Co, 10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 24 janvier 1893

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25 SAUMUR.

Table with 3 columns: Heures, Baromètre, Thermomètre. Data for Hier soir, Ce matin, Midi, Hausse, Baisse, and Température minima de la nuit.

CONSEIL MUNICIPAL

L'abondance des nouvelles locales nous oblige à remettre à demain le compte rendu détaillé de la séance de samedi.

Pour les Pauvres

Nos amis des Ponts, en présence des misères actuelles, ne sont pas restés inactifs. Des bons de coke, de pain, de viande ont été distribués, dimanche et lundi, aux familles les plus nécessiteuses. Nous prions les personnes qui désirent s'associer à ce mouvement de charité d'envoyer leurs offrandes au bureau du journal.

La débâcle de la Loire

Le dégel continue à la grande satisfaction de tous. Aussi les glaces de la Loire commencent-elles à partir pour d'autres pays. Bon voyage !

A deux heures, ce matin, soulevées par une crue subite des eaux, la glace a fait entendre un craquement non équivoque de dislocation générale.

Peu à peu l'eau a miné le passage des deux premières arches du côté du théâtre et au centre. Le pont a encore fait obstacle et les glaces n'ont fait que passer les unes par dessus les autres et, de nouveau, se sont arrêtées.

Enfin, l'eau arrivant en abondance s'est frayé un passage et, à sept heures, s'est mise à couler avec une rapidité inconnue à notre fleuve.

La Loire a eu dans cet étroit passage des alternatives de haut et de bas, montant sur le chemin de halage et le quittant, dans l'espace de quelques minutes. Le courant a peu à peu miné et désagrégé cet amoncellement de glaçons.

A midi, l'état de la Loire est le même. La débâcle s'était produite hier à Montsoireau.

A propos du tirage au sort

Nous sommes en pleine période de tirage au sort ; c'est le moment où les jeunes gens se livrent à des sorties plus ou moins accompagnées de tambours, de clairons ou de chansons.

Nous croyons devoir leur rappeler, dans leur intérêt, qu'ils sont responsables des accidents et dégâts produits par leurs excentricités. A l'appui de notre thèse nous leur citerons l'exem-

ple de Loches où plusieurs jeunes gens, par leur tapage, furent cause d'un grave accident. Chacun dut payer la somme de 600 francs environ pour couvrir le dommage.

Dimanche, au Pont-Fouchard, une troupe de jeunes conscrits a effrayé le cheval d'un officier de l'École qui, s'il n'avait pas été aussi bon cavalier, n'aurait pu maintenir sa monture emportée. Il n'est rien arrivé au cavalier, mais il a été certainement très exposé.

Les listes électorales

Rappelons aux électeurs que les tableaux des additions ou retranchements à opérer sur les listes électorales sont présentement ouverts dans chaque mairie.

Ils seront fermés le 4 février à 4 heures du soir. Passé ce délai, on ne pourra plus s'inscrire ni pour les élections municipales, qui auront lieu en mai, ni pour les élections législatives, qui auront lieu au plus tard en octobre.

École d'application de cavalerie

Nous avons dit que les examens d'admissibilité à l'École de Saumur auront lieu les 4^e et 2 février, à Tours et dans tous les autres chefs-lieux de corps d'armée. On compte environ vingt adjudants et sous-officiers candidats dans chaque corps d'armée.

Pétition appuyée par M. Coudreuse

Personne n'a oublié l'attentat du 26 août 1855 et cette bande de brigands partant, dès l'aube, de Trélazé pour venir piller et incendier la ville d'Angers endormie.

Le courage d'une poignée de jeunes soldats, à peine arrivés au service, dispersa ces malfaiteurs et saisit, avec leurs armes, leurs charriots chargés de poudre pour faire sauter les caisses publiques.

La Cour d'assises condamna les criminels, dont un certain nombre étaient affiliés à la Marianne.

Ce lugubre souvenir est toujours vivant parmi nous; cependant M. Coudreuse, député opportuniste de Baugé, a pensé qu'il avait besoin d'être ravivé en le rappelant à l'attention du ministre de l'intérieur.

Voici en effet ce que nous lisons dans le feuilleton n° 370 des pétitions à la Chambre des députés:

Pétition n° 2,198. (Déposée par M. Coudreuse, député de Maine-et-Loire.)

« Des habitants du département de Maine-et-Loire sollicitent une indemnité pour réparation du préjudice que leur a causé la manifestation de leurs opinions politiques en 1855.

» **MOTIFS DE LA COMMISSION.** — Les pétitionnaires exposent que le 26 août 1855 ils s'étaient soulevés contre l'Empire espérant arriver à

faire proclamer la République; qu'à la suite de ce mouvement, deux cents d'entre eux environ avaient été arrêtés et condamnés les uns à la déportation, d'autres à dix ans de détention et le surplus à des peines variant de cinq ans à plusieurs mois de prison. Ils ont réclamé lors de la promulgation de la loi du 30 juillet 1884, mais leur réclamation a été écartée par la Commission supérieure.

» Il ne paraît pas contestable que les pétitionnaires ne rentrent pas dans les prévisions de la loi précitée relative aux indemnités à accorder aux victimes du coup d'Etat du 2 décembre 1851.

» Toutefois la situation très précaire dans laquelle ils se trouvent les rend dignes d'intérêt. N'y a-t-il pas possibilité de leur accorder un secours?

» La Commission ne peut que proposer le renvoi de cette pétition à M. le ministre de l'intérieur en la recommandant à son attention. (Renvoi au ministre de l'intérieur.)

Voilà l'acte d'un opportuniste modéré!

Éboulement dans une carrière Trois Morts

Samedi soir, à sept heures et demie, la gendarmerie de Doué, prévenue qu'un éboulement venait de se produire dans une carrière au lieu dit Soullanger, s'y rendit en toute hâte et aperçut un corps engagé sous des blocs de pierre. Les autorités firent immédiatement battre la générale et 200 personnes environ arrivèrent avec des lumières et des outils.

Les carriers n'osant entreprendre le déblaiement, les gendarmes se mirent à la besogne, aidés de quelques volontaires, et vers neuf heures ils mirent à découvert le cadavre du nommé Malécot, âgé de 62 ans. A dix heures et demie, ils aperçurent un autre cadavre, celui de Rouleau, Michel, âgé de 62 ans également.

A ce moment, le maire et le docteur Lionet, qui étaient sur les lieux, déclarèrent que le travail devenait trop dangereux pour le continuer sans étaçonnage, d'autant plus que, personne ne répondant aux appels qui avaient été faits, il y avait lieu de penser que ceux qui restaient avaient succombé. Faute d'outillage nécessaire, on dut remettre au lendemain matin la continuation du sauvetage.

Celui-ci, repris au petit jour, permit de déblayer le corps des deux dernières victimes, Rouleau père et son fils Joseph, âgé de 26 ans, célibataire.

Les trois victimes avaient les membres brisés et il est probable qu'elles ont été tuées sur le coup. On évalue à trente mètres cubes la quantité de pierres ébouées, dont quelques-unes pesaient trois ou quatre mille kilos.

Cette carrière, dite cavée, a six mètres de profondeur sur huit de longueur et cinq de

largeur. L'ouverture a une largeur moyenne de un mètre.

La carrière appartient à un sieur Cigogne, mais les ouvriers, l'avaient à leur compte et le propriétaire ne fournissait que le terrain.

Cet accident ne peut provenir de l'imprudence des ouvriers qui y travaillaient depuis quarante ans; c'est le dégel qui aura occasionné ce désastre.

Les ouvriers venaient d'interrompre leur travail et se préparaient à quitter la carrière, car on les a trouvés revêtus de leurs habits de dehors.

L'alarme a été donnée par les parents des victimes qui, ne les voyant pas rentrer à la nuit tombée et pressentant un malheur, se rendirent sur les lieux du sinistre.

Malécot laisse une femme et un enfant infirme.

Rouleau était veuf et père de plusieurs enfants.

Expériences de mobilisation

Le général Loizillon a décidé que des exercices pratiques de mobilisation par alerte seront prescrits d'abord dans quelques régions de corps d'armée, où les casernements sont éloignés des stations de chemins de fer.

Les opérations s'accompliront par brigade entière; elles seront exécutées sans précipitation *ni limite de temps*, afin de permettre aux chefs de services et aux commandants d'unités de procéder à toutes constatations utiles et de relever leurs diverses observations.

Chaque prise d'armes se terminera par une revue de dislocation et fera l'objet d'un rapport du commandant de corps d'armée au ministre.

Appel en 1893 des réservistes de cavalerie

Le général Loizillon a décidé qu'en 1893 les réservistes de cavalerie seront appelés en trois au lieu de quatre séries, et convoqués par ordre d'appels individuels pour chaque régiment.

Soirée théâtrale

Nommer les interprètes de l'opéra-comique d'Adam, *Si j'étais roi*, c'est dire leur succès. Ils ont été parfaits et MM. Cazeneuve, Dalbressan, Jahn et Couly, avec M^{me} Desgoria et Vallier, ont droit à de sincères compliments que leur ont, du reste, transmis avant nous les braves chaleureux du public.

Objets trouvés

M. Courant, ferblantier-lampiste, rue de la Comédie, a trouvé une limousine. S'y adresser.

Les prochaines assises

La prochaine session de la Cour d'assises, qui s'ouvrira le 6 février à Angers, sera assez chargée et durera plus d'une semaine.

Voici, d'après le *Journal de Maine-et-Loire*,

les affaires intéressantes qui figureront au rôle de cette session :

Bertin, Corbé et Chauvin, ouvriers de fabrique, vols qualifiés au préjudice de M. Gauthier, à Angers.

Gravelot, de Cizay-la-Madeleine, assassinat du sieur Delogeot, son beau-père.

Tacel, vol qualifié chez M. Bouvet, tailleur, à Marigné.

Pineau, vol qualifié chez M. Quesnel, à Saumur.

Marie Caillat, matelassière, de Saumur, infanticide et suppression d'enfant.

Marie Brunet, de Courchamps, domestique du sieur Chatain, décédé, faux testament.

L'abbé Brivain, curé de Brigné, attentats à la pudeur.

Alexis Landry, vols qualifiés au préjudice de: 1^o M^{me} Dubois, propriétaire au Clos-Bonnet, à Saumur; 2^o M^m. Donéchère et Darroussat-Duveaux, à Saumur; M. Guellier, propriétaire à Bagneux.

Margoteau, attentat à la pudeur commis à Angers, au mois de juillet dernier.

Théâtre de Saumur

MERCREDI 25 janvier 1893

FÊTE DE BIENFAISANCE

Avec le concours de M^{me} GUILLOU-TAUFFENBERGER, de M. Yves GUILLOU, directeur du Théâtre d'Angers, de la Musique Municipale, de l'Harmonie Saumuroise et d'amateurs de la ville.

PROGRAMME

1^{re} PARTIE

1. *Poète et Paysan*, ouverture... Supp. Musique Municipale
2. *Les Célèbres*, monologue... G. Feydeau. M. Yves Guillon
3. Fantaisie sur la *Muette*... Allard. M. Conbeault
4. *L'Etoile*... J. Faure. M^{me} Guillon-Tauffenberg
5. *Aimons-nous*, valse... Lecoq. Harmonie Saumuroise

Intermède

2^e PARTIE

1. *La Bohémienne*, ouverture... Balfe. Harmonie Saumuroise
2. *A Si vous saviez*, romance... Evrard. *Jérusalem*, polonaise... Verdi. M^{me} Guillon-Tauffenberg
3. Cavatine pour clarinette... Leroux. M. J... et Musique Municipale.
4. *Le Gourmet*, monologue... A. Guillon. *Les Héloïses*, monologue... G. Feydeau. M. Yves Guillon
5. Cavatine pour violon... Raff.

TEL MAITRE, TEL VALET, opérette-bouffe en un acte, jouée par MM. A. et F.

Bureaux, à 7 heures 1/2; rideau, à 8 heures.

Prix des places: Fauteuils, Balcons, Avant-scènes, Loges de balcon, Baignoires, 4 fr.; Parquet, 3 fr.; Pourtours, Premières Loges, 2 fr. 50; Parterre, 1 fr. 75; Deuxième Galerie, 1 fr.; Amphithéâtre, 0 50 c.

Bureau de location chez M. COURANT, rue de la Comédie, et pour les cartes à l'avance s'adresser au Concierge du Théâtre.

MARTHE

Par JEANNE SANDOL

La nuit de Marthe s'est passée tout entière dans une agitation d'esprit, dans une incohérence de pensées et de sentiments qui l'ont mise hors d'état de prendre un parti décisif.

La pauvre enfant flottait entre deux impressions puissantes: son cœur déchiré et sa dignité inexorable.

Cependant, les premières lueurs du jour ramènèrent un peu de calme dans son âme. Elle n'avait plus que quelques heures pour se préparer à recevoir M. de Mandal; à tout prix, il faut qu'elle retrouve la force de sa volonté et son empire sur elle-même.

Sans doute, se dit-elle, il renouera la conversation interrompue la veille, il demandera à connaître la réponse qu'un incident a retenue sur mes lèvres. Oh! combien cette réponse sera différente aujourd'hui de ce qu'elle eût été hier!... Quelle distance il existe, grand Dieu! entre la coupe et les lèvres!...

Le soleil entre joyeux dans la chambre de Marthe, il met une teinte rose sur les murs revêtus d'une blanche et simple boiserie. La lumière matinale n'arrive à travers le vitrage plombé que brisée par le feuillage agité des plantes grimpances. Cette lumière apparaît vivante et animée, elle court sur les meubles qu'elle marbre de taches d'or; elle brille, s'éteint et se déplace, au gré du souffle de l'air, dans les branches.

Ce beau réveil du matin dans la nature semble apporter la vie, l'espérance et le bonheur; les sombres pensées qu'enfant la nuit s'évanouissent et disparaissent à cette heure fugitive et charmante de la naissance du jour.

En dépit de sa souffrance, Marthe ne peut échapper à cette heureuse influence, elle se sent brave et ranimée. Après avoir donné un soin tout particulier à sa coiffure et à sa toilette, car elle ne doit point avoir l'air abattu, elle descend auprès de Claudine.

— Comme te voilà matinale, ma fille. Si le cœur t'en dit, veux-tu monter avec moi jusqu'au chalet de la Combe-aux-Dames? Nous serons rentrées dans deux heures. Le Berger m'a fait dire qu'une de nos bêtes était malade,

c'est la plus belle vache du troupeau; je ne voudrais pas la perdre, surtout pendant l'absence de Polzac. Ce berger est tout jeune, il n'a pas une longue expérience du bétail; aussi est-il très inquiet et malheureux... Oui, ma fille, malheureux, répéta Claudine en lisant dans les yeux de Marthe que ce malheur ne devait pas être bien lourd à porter.

Toutes les peines ne sont point pareilles, ma fille, mais toutes font souffrir et c'est là ce qui les rend semblables et dignes de pitié. Allons donc voir ce pauvre Jean.

Marthe et Claudine suivirent d'abord un chemin couvert, que la jeune fille préférait à tout autre. Ce chemin circulait au milieu d'une forêt de hêtres sous lesquels bondissaient des cascades; de longues orchidées chevelues, étoilées de fleurs bizarres, pendaient aux branches où elles s'enchevêtraient en liens inextricables. Puis la forêt s'ouvrait tout à coup comme une arcade sombre sur des sapinières bleuâtres dont les masses vaporeuses surmontaient de verts pâturages. A travers ces prairies naturelles, sur un espace aplani, se montraient quelques chalets disséminés, dont l'accès semblait impraticable.

— Voici les regards de fourrages, dit Clau-

dine en indiquant ces rares habitations qui ne servent d'asile aux bergers qu'au milieu de l'été. Marthe, regarde ce pauvre Jean. A-t-il l'air assez malheureux? Hé! Jean, fit entendre Claudine en atteignant le plateau.

— Oh! notre maîtresse, s'écria le jeune berger, dont la triste figure s'éclaira tout à coup. Vous arrivez à point, voyez-vous, car la blanche a bien l'air d'une bête finie; elle souffre sur sa nourriture sans y vouloir goûter. M'est avis que c'est là un signe qui ne trompe guère. Mais une chose me met l'esprit tout en peine, c'est que d'un mal connu la bête ne porte point la marque. Vous qui en savez long sur les misères de toutes les onailles, venez donc lui donner votre assistance. Le vieux pâtre des Combes, que j'ai consulté, m'a bien dit la cause qui met la pauvre blanche en danger de trépas. Cette cause, maîtresse, je n'ose vous la dire et moins encore y porter croyance; pourtant ce vieux berger est réputé d'un grand savoir.

— Voyons, Jean, parle toujours, mon garçon, afin que je te donne mon jugement sur la sagesse de ce brave homme.

(A suivre.)

Vol de harnais

Les gendarmes, se trouvant en tournée à Saint-Martin-de-la-Place, ont reçu la plainte du nommé Lemaire, aubergiste au Gué-du-Fresne, au sujet d'un vol de harnais dont il a été victime dans la nuit de mardi à mercredi.

Ces objets se trouvaient dans un vieux buffet sans serrure, au milieu de la cour, à quelques mètres de son habitation. Ses soupçons se sont portés immédiatement sur un individu se disant appelé Gauthier et se faisant passer pour garçon de marchand de chevaux. Cet homme avait vendu les jours précédents divers objets de harnachement qu'il céda à vil prix. Depuis le vol il a disparu et l'enquête à laquelle se sont livrés les gendarmes n'a pu donner grand résultat. Cependant quelques personnes croient l'avoir remarqué déjà dans plusieurs foires et marchés de la région.

Bonne nouvelle

MM. Jules Bordier et Louis de Romain ont reçu la lettre suivante :

« Mes chers amis,

» En détruisant l'œuvre artistique à laquelle vous avez, depuis seize ans, prodigué, sans compter, votre talent et votre dévouement, le Conseil municipal a, du même coup, privé les indigents d'un revenu annuel de 300 fr. que nous leur versions sous forme de droit des pauvres.

» C'était là l'impôt sur nos plaisirs dont bénéficiaient les malheureux.

» Que penseriez-vous de l'idée d'organiser, une fois encore, au profit des pauvres, un festival qui nous procurerait la trop rare jouissance d'entendre à la fois les chœurs et l'orchestre interpréter un chef-d'œuvre ?

» Les dames, au dévouement desquelles on ne fait jamais appel en vain, et qui cherchent avec bonheur l'occasion de dépenser leur charité, nous prêteraient, comme jadis pour la Messe de Gounod et la Cène de Parsifal, leur précieux concours.

» Sous votre habile direction, mon cher de Romain, la société Sainte-Cécile renforcerait la masse chorale des amateurs.

» Les solis seraient confiés à des artistes dignes de ce nom.

» Bref, nous ferions grandement les choses et nous couronnerions ainsi dignement, par une œuvre d'art et de charité, notre longue et pourtant trop courte carrière.

» Croyez-moi toujours votre bien dévoué,

Paul RONDEAU.

Sitôt la réception de cette lettre, MM. Bordier et de Romain ont adressé à M. Paul Rondeau les lignes qui suivent :

« Mon cher ami,

» Votre idée est excellente, et nous nous y associons de grand cœur. Les membres de la

commission lui feront, nous n'en doutons pas, le même accueil.

» Bien cordialement à vous,
» Jules BORDIER, Louis DE ROMAIN. »

Les membres de la commission de l'Association artistique se sont réunis le lundi 16 janvier. Il a été décidé que, dans les premiers jours de mars, un grand concert extraordinaire serait donné au bénéfice des pauvres.

Une fabrique d'obus à Angers

Dimanche matin, près de 600 obus ont été expédiés à la gare Saint-Laud, en destination de Saint-Etienne.

Ces obus sortaient de la fonderie Denéchère, fondeur, boulevard Besnardière.

Nous signalons avec plaisir le succès, au concours de l'interuat des hôpitaux de Paris, de deux élèves de l'École de médecine d'Angers, M. Boquel et M. Charles Martin. Ces deux succès font le plus grand honneur à notre École de médecine régionale.

Déraillement à Angers

L'avant-dernière nuit, le train de Poitiers, arrivant en gare d'Angers-Saint-Laud à minuit vingt-neuf, a déraillé en passant au contrôle.

L'aiguilleur n'eut pas le temps de diriger le train sur la voie libre et la locomotive s'engagea dans une voie et les wagons dans une autre. Le train tout entier sortit des rails.

Les voyageurs furent fortement bousculés. Il n'y a eu heureusement aucun accident de personnes.

Vol avec effraction

Dans la nuit de mardi à mercredi dernier, un vol avec escalade et effraction a été commis à la Papillais, sur la route des Pruniers, à Angers.

Les voleurs auraient escaladé un mur de clôture et fait sauter une serrure, puis arraché tout le zinc qui servait de couverture à une vieille chapelle qui existe en cet endroit.

Changement de nom de deux communes dans l'Indre-et-Loire

La commune de Savigné doit être désormais dénommée Savigné-sur-Lathan.

La commune de Preuilly sera désormais dénommée Preuilly-sur-Claise.

Morte de froid

Dans la nuit du 17 au 18 courant, le corps de la femme Demont, de Restigné, a été trouvé dans la neige, au lieu dit Santenay.

Cette pauvre femme avait succombé à une congestion produite par le froid.

Asphyxiée par un poêle

Mlle Quinçay, institutrice, âgée de vingt-huit ans, est morte subitement, jeudi, après

midi, dans sa chambre, 110, rue Victor-Hugo, à Tours.

Elle est morte asphyxiée par les émanations d'un poêle dont le tirage était insuffisant.

Le colportage et la vente du gibier en temps de neige

Réponse à une circulaire préfectorale

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire une circulaire préfectorale adressée aux maires du département et relative au colportage du gibier pendant le temps où la terre est couverte de neige.

Il est de jurisprudence constante que la suspension du droit de chasse, lorsque la terre est couverte de neige, n'entraîne pas l'interdiction de colporter et de vendre le gibier, interdiction qui n'existe que pendant le temps où la chasse est fermée, c'est-à-dire celui qui s'écoule entre le jour de la clôture et celui de l'ouverture.

Un arrêt de la Cour de Rennes, du 10 mars 1850, l'a décidé ainsi. Un autre arrêt de la Cour de Bourges, du 13 février 1868, le décide également.

Enfin la Table générale de Devilneuve et Gilbert, *verbo chasse*, n° 99, cite également les auteurs suivants :

Rogron, Code de la chasse, page 73.

Petit, Droit de chasse, t. I n° 346.

Giraudeau et Lelièvre : La chasse, n° 311.

Enfin, il existe dans ce sens une circulaire du garde des Sceaux du 21 janvier 1845.

S'il est intéressant de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la conservation du gibier, encore faut-il se renfermer dans les dispositions de la loi.

État civil de la ville de Saumur

DECES

Le 24 janvier. — Louise-Marie Randuineau, épouse de Louis Rentien, sans profession, 75 ans, à l'Hospice; — Anne Breton, sans profession, 69 ans, célibataire, à l'Hospice.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean.

Pâtés de foies gras et Gibiers truffés des premières marques	
Pâtés de foies gras truffés, terrine n° 14	1.75
— — — — — n° 12	3.00
— — — — — n° 10	4.25
— — — — — n° 9	5.50
— — — — — n° 8	7.25
— — — — — n° 7	10.50
— — — — — n° 6	14.00

Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75
Pâtés de foies gras de Canards, n° 10 4.25
Pâtés de foies gras truffés de Canards, n° 12 3.25
Mauviettes désossées, truffées et farcies aux foies gras 3.50
Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50
Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50

PÂTÉS EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES
Truffes brossées sur choix, depuis 1 fr. la boîte.

Dernières Nouvelles

LES CONCLUSIONS DE M. FRANQUEVILLE

Dix-sept inculpés

L'instruction sur les faits de corruption a été close hier, et M. Franqueville a rendu, à cinq heures, l'ordonnance de « soit communiqué ». Aux termes du code d'instruction criminelle, le parquet a trois jours pour prendre ses réquisitions. M. Seauvageol, substitut du procureur de la République, chargé de formuler le réquisitoire, renverra jeudi à M. Franqueville ses conclusions.

Dans son ordonnance d'hier, M. Franqueville conclut au renvoi pur et simple des inculpés devant la chambre des mises en accusation.

Les inculpés, au nombre de dix-sept, sont : MM. Ch. de Lesseps, Cottu, Marius Fontane, administrateurs de la Compagnie de Panama; Blondin, ancien chef de bureau du Crédit lyonnais; Sans-Leroy et Gobron, anciens députés; Baihaut, Jules Roche, Antonin Proust, Rouvier, députés et anciens ministres; Thévenet, Devès, sénateurs et anciens ministres; Emmanuel Arène, Dugué de la Fauconnerie, députés; Léon Renault, Albert Grévy, Béral, sénateurs.

LA SANTÉ DE CORNELIUS HERZ

Bournemouth, 23 janvier. — D'après le bruit qui court en ville, l'état de santé du docteur C. Herz serait grave.

LES FONDS SECRETS DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

On prévoit pour aujourd'hui un gros incident de séance à propos du chapitre des fonds secrets du ministère de la guerre.

Dernière Heure

Service spécial de l'Echo Saumurois.

Paris, 24 janvier, 2 h. soir.

Les ministres se sont réunis ce matin en Conseil. L'amiral Rieunier a exposé une demande de crédits pour le Dahomey afin d'assurer l'organisation définitive de notre occupation.

M. Arthur Meyer, directeur du journal le Gaulois, a écrit ce matin à M. Brisson qu'il se refusait à une nouvelle convocation devant la Commission d'enquête, n'ayant rien de nouveau à lui faire connaître.

Le cardinal Foulon, archevêque de Lyon, est mort cette nuit.

HAVAS.

Le Gérant : G. JOUAUST

112 Feuilleton de l'Echo Saumurois

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

— Et qui vous dit qu'elle ne l'aime pas ? répliqua Léonce avec force. Est-ce vous, Éléonore, qui êtes capable de juger le cœur de mademoiselle d'Estouville ? Eh bien ! moi qui ne sais rien, je suis convaincu que si elle est heureuse, c'est par la cause la plus noble, la plus pure. Je ne voulais pas le dire, mais vous m'y avez contraint.

— Ma tante, je vous prends à témoin de tout ceci. Il ne vous sera pas difficile maintenant de deviner le sort qui m'attend, dit Éléonore en se levant pour quitter le salon.

— Il ne tient qu'à vous de l'éviter, reprit vivement madame Granval. Je vous ai rendu votre liberté une fois; vous pouvez aujourd'hui la reprendre de vous-même. Personne ici ne vous fait violence, ma chère nièce; sachez-le bien.

— Oh ! je sais beaucoup de choses, répliqua Éléonore avec hauteur. J'en sais tant, continua-t-elle ironiquement, qu'il ne m'en

reste guère à apprendre.

— Vous le voyez, mon fils, reprit madame Granval, lorsque mademoiselle Loubert fut sortie. Votre oncle avait bien raison, et vous auriez bien dû me croire.

— Ne revenons pas sur ce triste sujet, ma mère, dit Léonce avec abattement. Parlons plutôt des bonnes nouvelles que nous venons de recevoir, car vous savez qu'elles s'adressent aussi à nous.

— Eh bien ! quelle est votre opinion, monsieur Léonce ? demanda Claire.

— Il est téméraire de la donner après la vôtre, mademoiselle. Néanmoins, puisque vous avez la bonté de la vouloir connaître, je vous dirai avec une profonde conviction que je crois mademoiselle d'Estouville aussi pauvre qu'autrefois, mais que je ne doute pas qu'elle n'ait découvert dans son oncle des vertus qui la consolent de tout. Laissez-moi vous relire cette phrase :

« Je suis heureuse ! plus heureuse que je ne pourrais vous l'exprimer, car j'éprouve autant de joie que j'ai senti de douleur quand je me suis séparée de vous ! »

— De telles expressions, continua Léonce, ne peuvent signifier la satisfaction vulgaire

d'un bien-être matériel. Mademoiselle d'Estouville, d'ailleurs, l'eût dit en quelques mots. Si elle ne l'a pas fait, c'est qu'il s'agissait sans doute pour elle de peindre une de ces joies intimes, immenses, qui exigent qu'on se reconneille longtemps avant de les mettre au grand jour. Qui sait ensuite si elle a le droit de confier ce qui la rend heureuse ? Croyons qu'elle l'est par des motifs dignes d'elle ; jouissons de son bonheur, et confions-nous surtout à son cœur qui l'a toujours si bien inspirée.

— On dirait vraiment qu'il vous inspire aussi, répondit avec attendrissement mademoiselle de Royan. Oni, vous seul avez deviné le sens de cette lettre. Ah ! monsieur, vous êtes bien digne de l'affection qu'elle avait pour vous !

Comme Claire prononçait ces paroles, M. Verne entra. On lui montra la lettre de Suzanne, et on lui demanda aussi ce qu'il en pensait.

Son opinion fut entièrement conforme à celle de Léonce, et il l'exprima avec une chaleur qui toucha profondément le cœur de mademoiselle de Royan.

— Comme vous êtes bon aussi, lui dit-elle, en lui tendant la main avec la plus affectueuse

dignité. Puisqu'elle n'est pas là, il faut bien que je me charge de sa reconnaissance ; mais cela m'est bien doux, croyez-le, continua-t-elle, en se détournant pour cacher l'émotion qui se peignait sur sa physionomie.

M. Verne pressa avec respect la main de mademoiselle de Royan. En ce moment, madame Granval et Léonce remarquèrent qu'il était très-pâle, mais ils ne firent aucune réflexion à ce sujet.

— Croyez-vous que nous la reverrons ? reprit Claire, sans s'adresser directement à aucune des trois personnes qui se trouvaient là.

— Sans aucun doute, répondirent-elles toutes trois ensemble.

— Sa lettre n'en fait pas la promesse, mais elle en contient l'espérance, et les espérances de mademoiselle d'Estouville sont des pressentiments, continua M. Verne seul.

— Quand l'heureux jour de votre réunion arrivera, vous penserez à nous, mademoiselle, dit à son tour Léonce, car nous serons probablement absents.

— Mais nous nous reverrons tous plus tard, répondit Claire. Peut-être même pourrions-nous aller vous voir en Normandie. Je ne prévois plus que du bonheur, depuis que M. Verne m'a dit que toutes les espérances de ma chère Suzanne étaient des pressentiments.

(A suivre.)

**A VENDRE
UN DOMAINE**

De 60 hectares

Avec bâtiments d'habitation et d'exploitation en parfait état, à 2 kilomètres de Saumur.

S'adresser à M. GIRARD, expert, 4, rue Pavée.

**A LOUER
APPARTEMENT**

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER
UN JARDIN**

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} veuve GIRARD, rue Saint-Jean, 37.

**A VENDRE
OU A LOUER**

Excellent Terrain Polager

Très bien affruié

D'une contenance de 70 ares.

Avec maison, pressoir, pompe et bassin,

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} veuve COURALEAU, rue de Bordeaux, 40.

GUERISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÉTHODE DES PLÂTES D'ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.

Le traitement de dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Fossils, gratuites par Correspond.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 19 février 1893, à 1 heure du soir,

A Saumur, en l'étude de M^e BRAC, notaire,

UNE MAISON

AVEC TOUTES SES DÉPENDANCES

Et jardin avec puits et bassins,

Située au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Lévées,

Appartenant aux époux BRÉHÉRET-AUDINEAU.

Pour la désignation, voir les affiches.

UN HOMME recommandable demande place de garçon de magasin, valet de chambre ou autre.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine	
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra, —	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruffec,	
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.	
Roquefort,	1,60	Crème de foies gras pour Sandwichs	la boîte 1,10 et 2,25
Hollande pâte grasse,	1,10		
Choucroute de Strasbourg,	2,00		

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Gâteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,80

Américan - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

**EN VENTE
HISTOIRE de SAUMUR**

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
12 PAGES IN-4^e

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

PHARMACIE A. CLOSIER

N^o 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

C^{ie} Coloniale

CHOCOLATS

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Entrepôt général: Avenue de l'Opéra, 19, Paris

DANS TOUTES les VILLES, chez les PRINCIPAUX COMMERÇANTS

NOTA. — Les Cacaos en poudre, étant toujours privés du Beurre de Cacao, n'ont absolument aucune valeur nutritive; les Chocolats seuls, constituant un aliment complet, leur doivent donc être préférés.

Pas de CREDIT LIQUIDATION Pas de condition

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Etrennes 1893

A l'approche de nouvel An, cette Maison rappelle à sa clientèle que c'est

La dernière année

qu'elle tiendra les Jouets, Objets d'Art et de Fantaisie convenables pour Etrennes. En conséquence, ces marchandises seront données

A N'IMPORTE QUEL PRIX

afin d'en décharger les Magasins; c'est donc dans cette Maison que l'on trouvera

**de Véritables Occasions!
du Véritable Bon Marché!**

Aux nombreux et fidèles clients de ses Ateliers des Dorure et d'Encadrements, M. DAVEAU fait connaître qu'il s'est adjoint un ancien patron d'une maison de dorure d'Angers, ce qui lui permet de garantir la promptitude et le bon soin dans ses travaux de

DORURE ET D'ENCADREMENTS

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1893

LE MAIRE,

Dans les 24 heures on échange les Marchandises qui ne plairont plus.

Dans les 24 heures on rembourse les Marchandises qui ne plairont plus.